

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [caroline-lapierre-cssda-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5179709250b239348790ac30>

Date d'obtention : 2025-09-19 15:42:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle réduit le temps de prise en charge dans les situations de partage de photo de nature intime chez les mineurs.

Elle donne un guide précis pour recueillir des renseignements et prendre les décisions adéquates.

Elle nous confirme qu'il ne faut en aucun cas visionner les images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Davantage d'assurance par rapport à la démarche à suivre en cas de dénonciation. C'est ma première année au secondaire, donc c'est nouveau pour moi. Savoir quand passer le relais au policier.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prise en charge rapide, rencontrer les élèves en individuel, préserver l'intégrité de la victime en demandant aux élèves questionnés de ne pas discuter de la situation avec d'autres élèves.